

# RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE

du 1 juillet 2010 au 30 juin 2011

◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇

## **Attributions**

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

## **Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année**

Colette Landry Martin, présidente                      Terèz Retfalvi, présidente suppléante

\* Gaston LeBlanc, doyen

\* Paul-Émile Bourque, doyen

\* Eric Hervet, professeur

\* Salem Lakhal, professeur

\* Hector Adegbidi, professeur

\* Moustapha Kardouchi, professeur

\* Alexandre Ouellet, étudiant

\* Pierre-Henri Marquis, étudiant

\* Hubert Noël, étudiant

\* Dominique Babineau, étudiante

Jean-Guy Ouellette, VRAE

Valmond Cormier, secrétaire

\* avec droit de vote

- - - - -

## **Résumé des rencontres**

Deux griefs ont été soumis au Comité pendant la dernière année.

### **le 8 avril 2011**

Un étudiant conteste la méthode d'évaluation utilisée par la Faculté de Droit. Il allègue, entre autres, que l'utilisation du système de lettres pour attribuer une note pour toute évaluation partielle faite dans le cadre d'un cours n'est pas conforme aux règlements.

Après considérations des arguments présentés par les deux parties, les membres du Comité d'appel jugent que la méthode d'évaluation utilisée par la Faculté de droit est conforme au Règlement général 8.2 et au Règlement particulier 6.1.

### **le 1er juin 2011**

Un étudiant de l'international n'accepte pas que sa demande d'admission au Baccalauréat en droit ait été refusée.

Il insiste particulièrement sur le fait que nulle part dans le Répertoire de l'Université trouve-t-on une grille officielle qui indique les correspondances entre les exigences d'admission (moyenne de 2,8 sur un maximum de 4,3) et l'exigence équivalente (12 sur 20) que l'on retrouve fréquemment à l'international.

Ce grief fut rejeté, car selon les membres du Comité, les règlements ainsi que les procédures et pratiques habituelles ont été respectés.

Valmond Cormier, secrétaire

Juillet 2011